



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NO 22-374**

Avis public est donné que le Règlement numéro 22-374 modifiant le règlement de zonage no 15-288 ayant pour objet le contingentement des installations d'élevage porcin est en vigueur suivant la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté du Fjord du Saguenay en date du 12 octobre 2022.

Lors d'une séance du conseil tenue le 4 octobre 2022, le conseil de la municipalité de Bégin a adopté le règlement numéro 22-374 modifiant le règlement de zonage no 15-288 ayant pour objet le contingentement des installations d'élevage porcin.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter à l'Hôtel de Ville, 126 rue Brassard à Bégin, durant les heures normales de bureau.

Donné à Bégin ce 14^e jour du mois d'octobre 2022.


Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 14^e jour du mois d'octobre 2022, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.


Mireille Bergeron
greffière-trésorière et directrice générale